



FORMULAIRE DE DEMANDE DE CARTE D'ACCES POUR LES DECHETERIES DU SMD3 Antenne de Ribérac

Ribérac - Tocane Saint Apre - Verteillac

PARTICULIERS

IDENTITE

Civilité			
NOM			
Prénom			
Téléphone		e-mail	
Autre occupant du logement (Nom - Prénom)			

LOGEMENT

Date d'arrivée dans le logement			
Mode d'occupation du logement (<i>raier la mention inutile</i>)	RESIDENCE PRINCIPALE	RESIDENCE SECONDAIRE	
Adresse			
CP		COMMUNE	

S'il s'agit d'un logement en location:

Nom, prénom et adresse du propriétaire	
--	--

CARTE D'ACCES

Nombre de carte souhaité (limité à 2 par foyer)

cocher

1

La 1^{ère} carte est gratuite

2

La 1^{ère} carte est gratuite. La 2^{nde} carte supplémentaire sera facturée 2€

Nota: la seconde carte ne donne pas droit à 15 passages supplémentaires.

PIECES JUSTIFICATIVES A FOURNIR

Copie **recto-verso** de toutes les pages de la taxe d'habitation de l'année en cours*

Copie **recto-verso** de la carte d'identité

***la copie de la taxe d'habitation doit faire apparaître le numéro d'identifiant placé en page 4, numéro composé de 10 chiffres et une lettre.**

Si vous ne disposez pas de taxe d'habitation, merci de nous fournir une facture d'eau ou EDF ou contrat de bail de moins de 3 mois ou copie de la taxe foncière de l'année en cours.

formulaire à retourner au SMD3 Antenne de Ribérac, Seneuil, 24600 VANXAINS (05.53.92.41.66) ou à l'adresse e-mail suivante: I.romagny@smd3.fr

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion des accès en déchèteries du SMD3 Antenne de Ribérac. Conformément à la loi "informatique et libertés" du 6 janvier 1978 modifiée en 2004, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent, que vous pouvez exercer en vous adressant au service administratif du SMD3 Antenne de Ribérac, Seneuil, 24600 VANXAINS.

Consulter les modalités d'accès au dos de cette page -->

MODALITES D'ACCES EN DECHETERIE POUR LES PARTICULIERS

Selon délibération du SMCTOM n°SY-DEL-2016-034, désormais devenu SMD3 Antenne de Ribérac, suite à la fusion en date du 1er janvier 2020 avec le SMD3

Pour les particuliers,

- Le nombre de passage annuel (par année civile) est limité à 15 passages.
- Les passages supplémentaires sont payants. Ils sont à créditer sur la carte d'accès au siège du SMD3 Antenne de Ribérac uniquement. Passages supplémentaires par tranche de 5. Facturation de 10.92€ par tranche de 5 passages supplémentaires.
- Dotation de 1 carte d'accès gratuite par foyer, carte d'accès supplémentaire au prix de 2€. La carte supplémentaire ne donne pas droit à 15 passages supplémentaires.
- Les passages sont automatiquement crédités d'une année à l'autre, il n'y a pas de démarche à effectuer.
- Les passages non consommés sur une année ne sont pas reportés sur l'année suivante.
- En cas de perte ou de dégradation de la carte d'accès, le renouvellement sera facturé 2 €.
- En cas de carte d'accès défectueuse ou de vol (sur présentation d'une déclaration de gendarmerie), le renouvellement sera gratuit

A noter, pour les changements d'adresse en cours d'année, si le nouveau domicile reste sur le territoire, conservation de la même carte d'accès mais changement de l'adresse. **Merci de nous communiquer votre changement d'adresse.** Pour les usagers qui n'auraient pas effectué de modification de domicile et en cas de nouvel occupant du logement, la carte d'accès de l'ancien occupant est invalidée et une nouvelle carte d'accès est créée au nom du nouvel occupant.

Pièces justificatives à fournir:

- copie recto-verso de la carte d'identité
- copie des pages 1 et 4 de la taxe d'habitation